

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	7 avril 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	7 avril 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 51
		Votants : 51

Séance du 14 avril 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatorze avril deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : élection du 9ème vice-président

OBJET : élection du 9ème vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

Vu la délibération 14 avril 2014 n°ADM/2014/18 portant création de 9 postes de vice-présidents

Considérant que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant qu'il est procédé à l'élection du 9ème vice-président ;

Considérant qu'un candidat se déclare pour ce poste :

- Bernard MORAINÉ

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	51
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	13
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	19

A obtenu :

- M. Bernard MORAINÉ

38 voix (trente huit voix)

- M. Bernard MORAINÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} vice-président.

Date de réception
par la Préfecture : 25/04/14
date de publication : 25/04/14



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

